



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT - 2^{ème} NIVEAU

GROUPE DE COURS N° 1

DROIT FISCAL

(Cours de M. Francis QUEROL)

Lundi 9 mai 2016

de 13h30 à 16h30

Traiter les quatre exercices suivants (motivez vos réponses et répondez dans l'ordre des questions posées)

1/ Monsieur Dicho veut créer une société de vente et de réparation de matériel informatique. Il aimerait savoir quelles impositions (nationales, locales) grèveront son activité. D'après une première étude de marché, son chiffre d'affaires devrait avoisiner, la première année, 500.000 euros hors taxe. Il envisage également d'embaucher son épouse en tant que commerciale. Que vous inspire la situation de monsieur Dicho sur le plan fiscal ? (10 points)

2/ Monsieur Directo est maire d'une petite commune de 15.000 habitants, sise au bord d'un lac réputé pour la qualité de ses eaux. Il aimerait aménager une plage afin de proposer, contre rémunération, une activité de location de transat et de pédalos tout en laissant la baignade libre. Cette activité, gérée entièrement par la commune, supportera-t-elle la TVA ? (3 points)

3/ L'enfant mineur doit-il, toujours, être rattaché au foyer fiscal de ses parents ? (2 points)

4/ Monsieur Parentèse est fonctionnaire ; il perçoit un traitement annuel de 30.000 euros. Il détient également des actions qui lui ont rapporté des dividendes à hauteur de 10.000 euros. Sachant que le taux de l'impôt sur le revenu du foyer fiscal est de 20% et en supposant que le prélèvement sur les dividendes est de 10 %, calculer le montant de l'impôt sur le revenu de monsieur Parentèse (5 points).

Aucun document n'est autorisé



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT - 2^{ème} NIVEAU

GROUPE DE COURS N° 1

DROIT FISCAL

(Cours de M. Francis QUEROL)

Matière n'ayant pas donné lieu à TD

Lundi 2 mai 2016

de 17h30 à 18h30

Sujet : répondre aux questions suivantes

- 1/ La spécialisation des impositions directes locales (5 points)
- 2/ Le droit à décharge de responsabilité solidaire en matière d'impôt sur le revenu (5 points)
- 3/ Les avantages liés à l'adhésion à un organisme de gestion agréé (5 points)
- 4/ Les sociétés holdings mixtes au regard de la TVA (5 points)

Aucun document n'est autorisé